

pA.14.62.3. Ann. 0

RC

Notice pour Monsieur CUTTATconcernant nos relations économiques avec les Etats-Unis

Nos relations commerciales avec les Etats-Unis sont régies par l'accord commercial de 1936.

La plupart des accords tarifaires conclus entre les Etats-Unis et les autres pays comprennent une "Escape Clause" ou clause mexicaine. L'"Escape Clause" prévoit qu'une des parties à un accord tarifaire peut unilatéralement accroître ses droits d'entrée pour protéger une branche quelconque de son industrie. Ainsi, la portée d'accords comprenant l'"Escape Clause" se trouve très affaiblie. L'"Escape Clause" a été appliquée par les Américains comme concession faite à ceux qui, aux Etats-Unis, sont partisans de tarifs élevés: Mais c'est en introduisant l'"Escape Clause" que le Gouvernement américain a pu faire accepter son programme libéral de diminution des tarifs, et c'est pourquoi il l'a faite admettre à La Havane (charte internationale du commerce) et à Genève (accord général sur les tarifs).

Seuls les accords commerciaux avec la Suisse et neuf autres pays, dont la Turquie et quelques nations de l'Amérique centrale, ne comprennent pas l'"Escape Clause". Les Etats-Unis voudraient maintenant que nous introduisions l'"Escape Clause" dans notre traité de commerce de 1937, afin de prévenir les critiques des milieux américains qui veulent prouver les désavantages de la politique libérale des tarifs (le Trade Agreement Act), en démontrant les conséquences néfastes produites par elle sur certaines branches de l'industrie américaine. En l'occurrence, il s'agit de l'industrie des montres américaines qui se voit progressivement éliminée par la concurrence suisse. Il y a 15 ans, 50% du marché américain était alimenté par des montres suisses. Aujourd'hui, ce chiffre a passé à 70%. Les intéressés aux Etats-Unis ont fait part de cette situation au Président Truman, et une sous-commission du Congrès a été chargée de l'étudier.

A la suite de cet examen, les Américains nous proposent d'ajouter l'"Escape Clause" à notre traité par un simple échange de lettres. Si nous acceptons cette proposition, ils verraient de notre part un geste de coopération qui leur permettrait de faire admettre plus facilement leur programme général de politique économique libérale.

A cela, M. Hotz a répondu qu'étant donné que le traité de 1937 avait été accepté par les Chambres fédérales, nous ne saurions le modifier sans leur accord et que, par conséquent, un simple échange de lettres entre nos deux Gouvernements serait exclu. Les Américains, pour leur part, désirent éviter la conclusion d'un nouvel accord. En effet, ils ne voudraient pas qu'en négociant un nouveau traité commercial avec la Suisse, moins libéral que celui de 1937, on puisse voir en cela une contradiction à leur politique économique libérale.

aa



0. 11. 3. 11. 11. 11

Office pour l'Échange Commercial

concernant les relations commerciales avec les États-Unis

La Division du Commerce estime, par conséquent, qu'en refusant de procéder à cet échange de lettres, nous forcerons les Américains à renoncer à leur projet.

Berne, le 2 mai 1949.

La Division du Commerce estime, par conséquent, qu'en refusant de procéder à cet échange de lettres, nous forcerons les Américains à renoncer à leur projet. Les Américains ont proposé un échange de lettres qui, s'il est accepté, donnerait lieu à un accord commercial entre les États-Unis et les autres pays membres de l'Organisation pour l'Échange Commercial. L'Office pour l'Échange Commercial a l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport sur ce projet. Ce rapport expose les raisons pour lesquelles l'Office estime que l'acceptation de ce projet entraînerait des conséquences graves pour les intérêts commerciaux de la Suisse. En particulier, il est à craindre que l'acceptation de ce projet conduise à une dévaluation de la monnaie suisse, ce qui aurait des effets néfastes sur l'économie suisse. L'Office recommande donc de refuser ce projet.

Les Américains ont proposé un échange de lettres qui, s'il est accepté, donnerait lieu à un accord commercial entre les États-Unis et les autres pays membres de l'Organisation pour l'Échange Commercial. L'Office pour l'Échange Commercial a l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport sur ce projet. Ce rapport expose les raisons pour lesquelles l'Office estime que l'acceptation de ce projet entraînerait des conséquences graves pour les intérêts commerciaux de la Suisse. En particulier, il est à craindre que l'acceptation de ce projet conduise à une dévaluation de la monnaie suisse, ce qui aurait des effets néfastes sur l'économie suisse. L'Office recommande donc de refuser ce projet.

La Division du Commerce estime, par conséquent, qu'en refusant de procéder à cet échange de lettres, nous forcerons les Américains à renoncer à leur projet. Les Américains ont proposé un échange de lettres qui, s'il est accepté, donnerait lieu à un accord commercial entre les États-Unis et les autres pays membres de l'Organisation pour l'Échange Commercial. L'Office pour l'Échange Commercial a l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport sur ce projet. Ce rapport expose les raisons pour lesquelles l'Office estime que l'acceptation de ce projet entraînerait des conséquences graves pour les intérêts commerciaux de la Suisse. En particulier, il est à craindre que l'acceptation de ce projet conduise à une dévaluation de la monnaie suisse, ce qui aurait des effets néfastes sur l'économie suisse. L'Office recommande donc de refuser ce projet.